



PRÉFET DU CALVADOS

La Coopération intercommunale de l'arrondissement de Bayeux

Les communautés de communes :

Les 126 communes que compte l'arrondissement de Bayeux sont regroupées dans 9 communautés de communes.

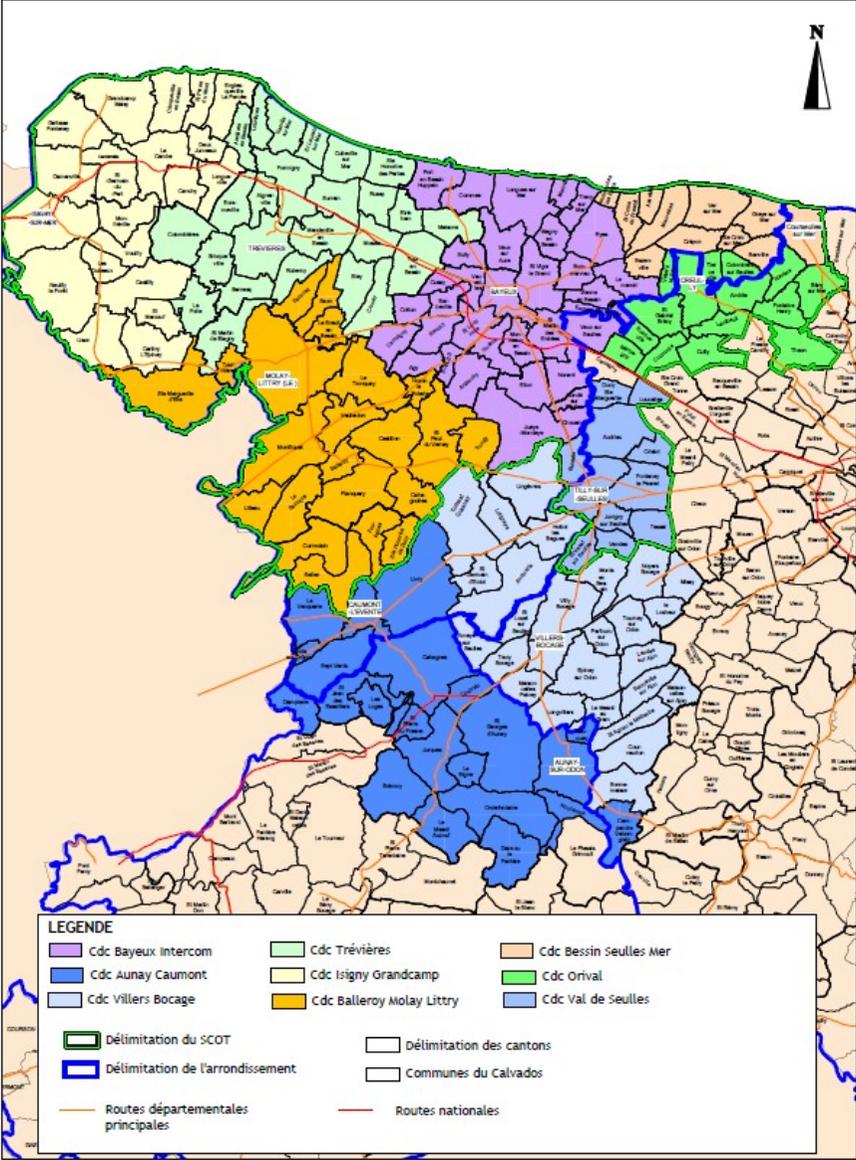
Parmi celles-ci, quatre ont leur siège dans l'arrondissement :

- Intercom Balleroy-le Molay Littry (22 communes pour 10 847 habitants)
- Bayeux intercom : 34 communes, dont 1 hors arrondissement, pour 29 103 habitants.
- Isigny-Grandcamp intercom : 21 communes pour 9425 habitants
- Communauté de communes de Trévières : 25 communes pour 7247 habitants

Les autres communes sont réparties comme suit :

- 10 communes du canton de Ryes sont membres de la communauté de communes Bessin-Seulles-Mer qui a son siège à Courseulles-sur-mer.
- 3 communes du canton de Ryes membres de la communauté de communes d'Orival qui a son siège à Reviers.
- 1 commune du canton de Balleroy est membre du Val de Seulles qui a son siège à Tilly-sur-seulles
- 5 communes du canton de Caumont l'éventé membres de la communauté de communes Aunay-Caumont intercom qui a son siège à Cahagnes
- 5 communes du canton de Caumont l'Eventé et 1 du canton de Balleroy sont membres de la communauté de communes Villers-Bocage intercom qui a son siège à Villers-Bocage.

LES COMMUNAUTES DE COMMUNES DANS L'ARRONDISSEMENT DE BAYEUX



Sources : Scaz-Prefecture Bayeux/ HT/28-02-2011
Echelle : 1cm = 2km

Les syndicats de communes :

Le paysage intercommunal de l'arrondissement est complété par :

- 10 syndicats mixtes
- 2 SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples)
- 24 SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique)

Pour l'essentiel ces structures oeuvrent dans les domaines de l'eau potable, du scolaire et des déchets ménagers.

Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) – volet alimentation en eau potable :

Le SDCI a défini quatre secteurs dans l'arrondissement de Bayeux pour la mise en œuvre du volet alimentation en eau potable.

Secteur A :

Objectif : regroupement de la production d'eau.

Périmètre : SIAEP (Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable) d'Omaha Beach, SIAEP de Grandcamp-Maisy, SIAEP d'Isigny-Trévières, communes d'Isigny-sur-mer et d'Osmanville.

Secteur B1 :

Objectif : regroupement de la production et de la distribution d'eau.

Périmètre : SMAEP (Syndicat Mixte d'adduction d'eau potable) de la Vallée de la Seulles, SIAEP de Coulombs, SPEP du vieux Colombier, SIAT d'Arromanches-Tracy (pour sa compétence eau), commune de Creully.

Secteur B2 :

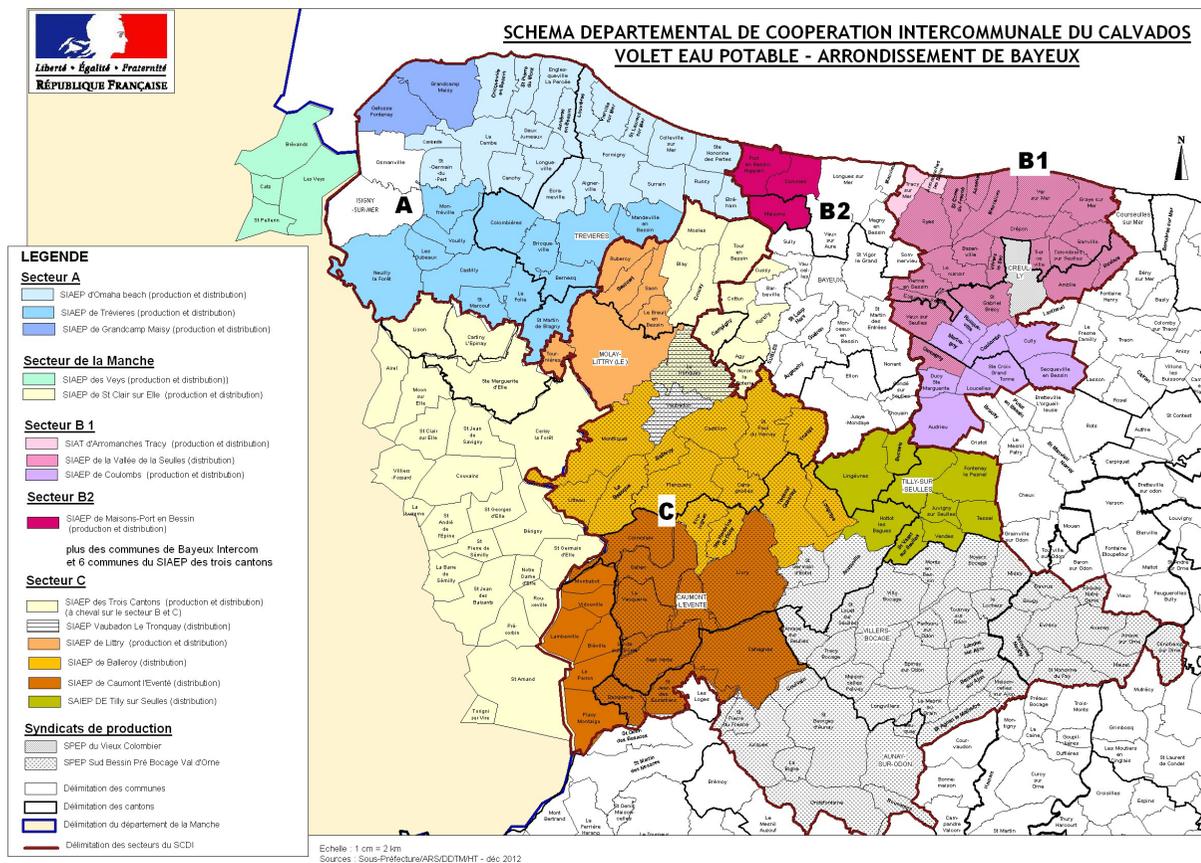
Objectif : regroupement de la production d'eau.

Périmètre : SMAEP de Maisons-Port-en-Bessin, Communauté de communes de Bayeux intercom, SIAEP des trois cantons (pour 5 communes membres de Bayeux Intercom).

Secteur C :

Objectif : regroupement de la production d'eau.

Périmètre : SIEP Syndicat production d'eau potable) Sud-Bessin, Pré-Bocage, Val d'Orne, SIAEP des trois Cantons (pour 5 communes), SIAEP du Molay-Littry, SIAEP de Vaubadon – Le Tronquay, SIAEP de Caumont l'éventé, Syndicat du Pré-Bocage, SIAEP d'Evrecy, Syndicat du Val d'Odon, SIAEP de Tilly-sur-Seulles, communes de Villers-Bocage et d'Aunay-sur-Odon.



Les pays :

Le Pays du Bessin au Virois crée par arrêté préfectoral du 24 décembre 2004.